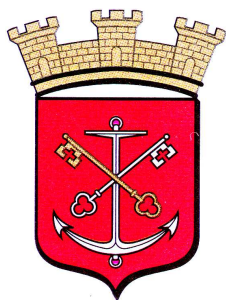


Mairie de  
**LAPALUD**  
84840



Téléphone : 04.90.40.30.73.  
Télécopie : 04.90.40.28.88.

## **Compte rendu du Conseil Municipal** **du 15 décembre 2014**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 15 décembre 2014, sous la présidence du Maire, afin d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour.

### **Approbation du précédent Procès-verbal**

Le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 octobre 2014 est approuvé à l'unanimité.

### **Recensement de la population 2015**

La commune devra procéder en 2015 au recensement de la population.

Le Conseil Municipal à l'unanimité désigne un coordonnateur communal d'enquête et crée 8 postes d'agents recenseurs non titulaires afin de réaliser les opérations de recensement 2015.

### **Personnel communal**

Il est nécessaire de créer 1 poste d'Attaché Principal et 1 poste de Rédacteur Principal de 1ère classe. Ces postes n'étant pas inscrits au tableau des effectifs théoriques du personnel. L'Assemblée Municipale à l'unanimité décide de les créer.

### **Communauté de Communes Rhône Lez Provence**

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve les nouveaux statuts de la Communauté de Communes Rhône Lez Provence modifiant l'adresse "Rond Point des Portes de Provence" par "Avenue Théodore Aubanel" ainsi que l'article 6 conformément à la modification de la composition du Conseil Communautaire.

### **Accueil de Loisirs Sans Hébergement**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

- la signature de la convention d'autorisation de programme pour la période du 24 octobre 2014 au 24 octobre 2016 concernant le versement de la subvention d'équipement d'un montant de 1 269€ en faveur de l'A.L.S.H. communal pour 2014.
- les termes de l'avenant N°1 avec effet au 1er janvier 2014 qui a pour objet d'intégrer au Contrat Enfance Jeunesse l'ouverture de l'Accueil Loisirs Sans Hébergement aux vacances de Toussaint comme action nouvelle.
- le remboursement aux familles des journées des enfants qui ont été absents pour raison médicale justifiées par un certificat médical.

## **Contrat Enfance et Jeunesse**

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve l'avenant n°1 à la Convention « Chèques Loisirs » avec la Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse et la Mutualité Sociale Agricole de Vaucluse fixant une enveloppe supplémentaire d'un montant de 1.000,00 euros pour chacune des parties, à inscrire au Contrat Enfance et Jeunesse.

## **Règlement intérieur du Conseil Municipal**

Au vu des observations soulevées par les services de la préfecture de Vaucluse, au titre du contrôle de légalité, l'assemblée délibérante à l'unanimité adopte le nouveau projet de règlement intérieur proposé en remplacement du précédent.

La séance est levée à 19h15.

Guy SOUYLAVIE

Sophie CHABANIS

Maire

Secrétaire de séance